

**ANNEXE III**

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle <b>Préparation et Réalisation                  d'Ouvrages Electriques</b>			<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>Formation                  professionnelle continue</b> (établissements publics)		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation                  professionnelle continue</b> (établissements privés) Enseignement à distance <b>Candidats individuels</b>	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES						
<b>EP1 : Communication technique.</b>	<b>UP1</b>	<b>4</b>	C.C.F.*		Ponctuelle écrite	3 H
<b>EP2 : Réalisation.</b>	<b>UP2</b>	<b>9 (1)</b>	C.C.F.		Ponctuelle	8 H (2)
UNITES GENERALES						
<b>EG1 : Français et histoire - géographie</b>	<b>UG 1</b>	<b>3</b>	C.C.F.		Ponctuelle Ecrite et orale	2H15
<b>EG2 : Mathématiques- Sciences</b>	<b>UG 2</b>	<b>2</b>	C.C.F.		Ponctuelle écrite	2H
<b>EG3 : Education physique et sportive.</b>	<b>UG 3</b>	<b>1</b>	C.C.F.		Ponctuelle	
<b>Epreuve facultative : Langue vivante étrangère (3)</b>	<b>UF</b>		Ponctuelle orale	20min	Ponctuelle orale	20min

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

\* Contrôle en cours de formation